à M. le prieur de 29 mai 1778

IV 1168

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

+ il vous a été trouver après midi

vous avés rendu visite hier M. à M. Laculan en sortant de chez moi + et j'ay été l'objet de plusieurs mauvais propos (de votre part ~~et~~ très deplacés. vous ne scavés) ; vous devés sçavoir qu'il n'y a personne sur qui on ne ~~puisse~~ l'égayer ~~qui ne porte le blâme de cet esprit~~ et je sçais ~~ou~~ que les injures ne sont pas des raisons ; ~~[illegible]~~

vous pretendés que je vous suis opposé parceque vous ne m'avés pas fait bassement votre cour. personne ne m'a fait la cour, et je méprise ceux qui font des bassesses en quelque genre que ce soit. ~~vous~~ j'ay toujours approuvé les liaisons d'amitié qu'il y a eu entre M. Morand et vous ; rien n'est plus naturel que la bonne intelligence entre le secrétaire d'une academie et celuy qui en imprime les ouvrages. depuis ~~je ne~~ huit ans que j'ay l'honneur de remplir la même ~~vous n'y pas[illegible]~~ place, je n'ay mis aucun obstacle à ce ~~que~~ vous rapprochiés de moi, et vous êtes surpris de ne me pas trouver favorable à l'instant où ~~que~~ vous croyés que je puis vous être utile, lorsque vous n'avés affecté que de l'éloignement pour moi ; cela n'est ni juste ni raisonnable. tout le ~~[illegible]~~ monde sçait depuis ~~longtemps qu'on sçait~~ longtemps que vous avés voulüs ~~[illegible]~~ renoncer ~~[illegible]~~ à l'état d'imprimeur ; dès lors il a été permis et à vos confrères de rechercher la protection de l'academie de chirurgie, et à l'academie de jetter les yeux sur ceux qui luy paroitroient les plus dignes de vous —

ARC 11
d. 85 n° 1

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C N

remplacer aucun motif ne vous obligeoit
à consulter vos vües et vos interets. vous
n'ignorés pas que par la nature des choses, c'é-
toit le secretaire de l'academie qui est le plus
interessé aux choix, et j'ay presenté à M. le
p. chirurgien l'homme en qui j'ay cru le plus
de talens, de lumieres, et d'application à son
~~état~~ art. M. de la martiniere a bien voulu m'accorder
ma demande; c'est une affaire consommée
et je ne pense pas que votre arrangement particulier
puisse prévaloir contre ~~le~~ un choix qui a été fait
en connoissance de cause. M. clousier est un
fort honnête garçon qui n'en sera pas moins le
directeur de votre imprimerie pour n'avoir pas
la pratique de l'academie de chirurgie. il étoit
si persuadé que votre recommandation ne pouvoit
la luy conserver cette pratique, qu'il ~~[illegible]~~
en sollicitant vos suffrages dans votre cour et
par maniere d'acquit, car vous et lui avés traité
cette affaire tres cavalierement, il m'a dit qu'il
esperoit que les sujets de mecontentement que
je devois avoir de la maison, ne retomberoient
pas sur lui. je ne sçavois pas qu'ils fussent au
point que ceux qui vous sont le plus affectionés
dussent s'en appercevoir. quoiqu'il en soit
Monsieur, ~~vous~~ en cessant d'être imprimeur, vous cessés
d'être celui de l'academie: M. le president
a agréé le sujet que je luy ay presenté

je ne vois rien là que de très naturel et rien contre quoy vous puissiés reclamer avec justice. cet — evenement ne peut pas nous brouiller, puisqu'il — n'y avoit entre nous aucune liaison! j'ay sur vous ~~je n'ay~~ l'avantage de n'avoir aucun reproche à me faire à cet égard; ainsi, ~~[illegible]~~ je reste comme j'ay toujours été, Monsieur

votre très humble et très obeissant serviteur

L!

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C N

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

à M. de la Martinière

Le 29 ~~juin~~ mai 1773 M.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C 9

IV 1169

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

j'ay reçu avant hier 27 de ce mois une lettre de M. le prieur par laquelle il me mande qu'ayant obtenu l'agrément de se demettre de sa place d'imprimeur en faveur du s. Clousier, il ~~desireroit~~ demande de luy conserver les pratiques attachées à son imprimerie, ~~et~~ qu'il s'est assuré des notaires, des droguistes &c. et qu'il ~~me~~ voudroit avoir une demie heure de conversation avec moi pour prendre des arrangements concernant l'academie royale de chirurgie. il est venu hier le matin, et je n'ay pu luy dissimuler que vous aviés accordé la place d'imprimeur à M. Lambert. ~~je luy ay donné les raisons~~ il convient bien que M. Clousier ~~qui~~ n'a aucun droit, mais son interet luy fait croire que M. Clousier merite la préference. je luy ay bien expliqué que Mlle Osmont avoit representé que la pratique de l'academie de chirurgie étoit le seul effet sur lequel elle put compter pour ~~son~~ son établissement, qu'en consequence on avoit admis le s. Delaguette qui étoit et comme imprimeur, et comme particulier un sujet qui ne meritoit aucune consideration. qu'à la mort dudit s. Delaguette, sa veuve avoit eu besoin de demander de nouveau d'être conservée, parcequelle n'avoit que le fonds et les esperances des travaux de l'academie de chirurgie pour subsister; qu'ayant eu le bonheur de l'epouser luy et le prieur, il avoit été agréé pour imprimeur de l'academie: mais que se retirant opulent, n'ayant point d'enfans de Mlle Osmont, l'academie ~~avoit~~ rentroit dans tous ses droits, que les considerations de la bienveillance, ~~qui~~ tout —

ARC 11 d. 85 n° 2

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. N.

~~de~~ ~~l'académie~~ avoit donné des preuves essentielles en trois occasions à ~~celle~~ ~~l'avant~~ n'existoit plus, et que l'académie ~~ne~~ ~~trouvoit bon~~ nous étions dans le cas de ~~dont~~ ~~il~~ faire le choix qui nous paroitroit le plus convenable, et que vous l'avez fait en faveur de M. lambert que je vous avois proposé, sur la certitude ~~qu'il~~ que luy, s'. le prieur ne tarderoit pas à renoncer à la qualité d'imprimeur.

cette conversation dans laquelle je ne pouvois user d'aucune équivoque, s'est passée très honnêtement; mais en sortant de chez moi, il a été chez M. lambert, s'exhaler en invectives et en platitudes ~~contre moi~~, pretendant que je luy avois dit qu'il etoit le maitre de disposer de la place, et qu'il alloit ~~tout~~ s'en aller employer auprès de vous pour qu'on fasse avoir le dementi.

je ne pense pas, Monsieur, que la renonciation de M. le prieur à la qualité d'imprimeur parce qu'il est riche, et qu'il veut entrer dans les affaires ~~luy~~ soit un titre pour disposer à son proffit de la pratique de l'academie, en faveur d'un jeune hôte qu'il s'arrange de son fonds ~~partage~~, ce qu'il dit parent de celle de laquelle. mais elle a trouvé pareil dans la librairie; ~~et~~ ce n'est pas nous qui sommes obligés envers eux; ce sont eux qui nous doivent reconnoissance pour les bontés et faveurs en avantages dont l'academie a comblé leur parenté en toute occasion. si j'avois connu un plus habile imprimeur que M. lambert, ce seroit lui, Monsieur, que je vous aurois proposé. j'ay l'honneur de vous envoyer la copie de la lettre que je viens d'ecrire à M. le prieur.

je suis avec un profond respect M.